

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 74

Artikel: Nouvelles politiques du Tessin

Autor: Volonterio, Annina

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271719>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Les Baloises aux urnes

Le 2 avril les électeurs et électrices du canton de Bâle-Ville ont élu une juriste, Mme Agnès Metzener, âgée de 43 ans, aux fonctions de juge au Tribunal pénal. C'était la première fois que les femmes allaient voter, depuis qu'elles ont obtenu les droits civiques à Bâle-Ville. Les femmes sont en majorité dans ce canton. La participation au scrutin n'a cependant été que de 23,5 %. On ignore comment se répartit la participation féminine et masculine.

La candidature de Mme Metzener était soutenue par les libéraux-démocrates et par les radicaux-démocrates. Elle a obtenu 22 372 voix, la majorité absolue étant de 17 412 voix. M. Walter Hungerbuehler, âgé de 67 ans, ancien président syndical, porté par les socialistes, a obtenu 9 770 voix, et le représentant de l'« Action des juges sans parti », l'entrepreneur de transports Rudolf Weber, âgé de 36 ans, 2625 voix.

Rappelons que les Baloises ont obtenu le droit de vote le 26 juin 1966. Dès le début de janvier, dans la ville de Bâle, de nombreux cours à l'intention des citoyennes ont été instaurés, qui s'étendent sur deux ou trois soirées, sans compter les conférences d'information.

Toutes ces manifestations sont bien fréquentées. Les organisatrices en sont, selon le « Schweizer Frauenblatt », le groupe féminin de l'Association du personnel de l'administration, les Femmes israélites, la Communauté de travail des femmes évangéliques, l'Association pour le suffrage féminin, le Parti libéral-démocratique, le groupe féminin des Landesring, l'Association des éducateurs sociaux-démocrates et le Parti radical-démocratique de Bâle-Ville. En outre, une brochure très bien illustrée a été éditée pour renseigner les femmes sur la vie politique. Les partis organisent le recrutement des femmes.

On peut déjà déceler l'influence de l'avènement des Baloises sur la vie politique en examinant ce qui se passe au sein du conseil chargé d'élaborer une constitution pour la réunification des deux demi-cantons. Longtemps et ininterrompu, ce conseil a discuté la question du suffrage féminin dans le canton de Bâle réunifié. Après que Bâle-Ville eut accordé ce droit aux femmes de ce demi-canton, les femmes acquièrent implicitement le droit de prendre part à la votation concernant la réunification. Et comme les électeurs de Bâle-Campagne ont accepté récemment le principe de l'introduction graduelle du suffrage féminin, aucune opposition contre l'égalité des droits féminins dans le canton réunifié ne s'est plus manifestée. Une décision a donc été prise sans opposition par le conseil chargé d'élaborer une constitution pour le canton de Bâle réunifié, selon laquelle chaque Suisse et chaque Suisse ayant accompli sa vingtième année devient citoyen actif, sans aucune adjonction restrictive.

S. F.

Nouvelles politiques du Tessin

Vu ce qui a été publié au sujet de l'activité des femmes des Parti libéral et socialiste, je tiens à faire savoir que notre groupe de femmes du Parti conservateur est, depuis les années, très actif et tâche d'intéresser ses membres aux problèmes publics et sociaux du pays, en organisant conférences et cours de formation civique et politique.

A travers ces manifestations, on a essayé de préparer les femmes à leur intégration au Parti conservateur masculin, ce qui a eu lieu le 14 janvier de cette année.

Le comité des Femmes conservateurs a envoyé ces jours-ci à toutes celles qui se sont intéressées au mouvement l'invitation à participer à toutes les manifestations et assemblées politiques à côté des hommes.

Elles peuvent ainsi se préparer à la pleine reconnaissance de leurs droits politiques, qui ne pourra pas tarder.

Annina Volonterio



Discussion sur

Le service civil obligatoire des jeunes filles

Une solution peu satisfaisante

Dans notre numéro de mars, nous avons ouvert la discussion, parmi nos lectrices, sur le Service social obligatoire pour les jeunes filles. De nombreuses réactions nous sont déjà parvenues, parmi lesquelles les lettres ci-dessous exprimant des opinions différentes. Il n'est pas trop tard de nous écrire à ce sujet.

Madame,

A la suite de la lettre de Mme Lang, je me permets de vous donner mon opinion. L'idée du Dr Baumann m'avait séduite dès qu'on en avait parlé (encore que je trouve très vexant que pour un changement de la Constitution suisse les hommes seuls doivent voter, alors que la décision à prendre ne concerne que les femmes). Il me paraîtrait normal que les jeunes filles rendent service à leur pays d'une façon ou d'une autre, pendant quatre mois de leur vie, comme les garçons ; ni mes filles, ni moi n'y serions opposées.

Mais, malgré ce qu'affirme Mme Lang, je ne crois pas cette idée réalisable.

Depuis vingt ans j'ai des jeunes filles pour m'aider au ménage (Suisse, Allemandes, Hollandaises, etc.) ; d'autre part, dans les pharmacies où j'ai travaillé et travaille encore, je vois défiler nombre de stagiaires (futurs assistantes ou pharmaciennes) et vendees, apprenantes, aides-pharmaciennes. Pour former toutes ces jeunes filles, il faut compter au moins trois mois. Les quelques services qu'elles rendent les premiers mois ne compensent pas le temps utilisé à tout leur montrer et à les former.

Que quelques Eclaireuses pleines de bonne volonté aient pu être utilisées ici et là se situe sur un plan bien éloigné de celui de certaines de jeunes filles contraintes à nous aider dans des maisons hospitalières. Il n'y aurait pas, comme à l'école de recrues, sous-officiers et officiers chargés uniquement de cette formation, puisque ces maisons manquent déjà de personnel...

Pour en avoir parlé avec des directeurs et directrices d'hôpitaux, je sais qu'eux-mêmes, que ce soient les besoins impérieux de personnel, ne voudraient pas de cette forme d'aide, n'ayant pas le personnel nécessaire à éduquer, former et discipliner, pour un si court laps de temps, des dizaines de jeunes filles, se renouvelant deux fois par an (ou autrement, d'ailleurs, peu importe le mode de service choisi).

Pour en avoir parlé avec des directeurs et directrices de maisons hospitalières qu'il faudrait en premier lieu poser la question¹ et savoir s'ils voient la possibilité d'utiliser des jeunes filles qui seraient ce service civil.

Au cas où les réponses seraient positives, ce dont je doute fort pour la majorité des cas, il serait temps de pousser l'enquête auprès des femmes et des jeunes filles.

J'ajoute que le travail accompli par obligation, donc parfois avec mauvaise volonté, dans des maisons où il faudrait des vocations, serait souvent bien négatif ! Hélas...

1 C'est ce qu'a fait l'Alliance de sociétés féminines suisses avant de prendre la position que l'on sait.

CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL



Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combi-naison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL. Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

Je regrette d'ailleurs infiniment de devoir constater, avec réalisme, que ce n'est pas la solution à ce problème urgent et qu'il faudra pourtant résoudre.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

M. Clerc

P.-S. — Je vous félicite et vous remercie de votre article de tête sur l'Inde... et la Suisse !

* * *

Une nécessité

Madame,

Je me permets de vous donner, ci-après, mon avis sur la question posée.

Je pense que l'idée d'un Service civil obligatoire des jeunes filles ne doit pas être abandonnée.

Ce service devrait être accompli à 20 ans, comme l'école de recrues pour les garçons. Les jeunes filles auraient ainsi le temps de terminer leurs études jusqu'à la fin du gymnase, de l'école normale ou autres établissements, ou d'achever un apprentissage. A cet âge, elles seraient mieux à même qu'à 16 ans, de faire face aux problèmes qui se poseraient éventuellement à elles, dans l'exécution des tâches qu'elles seraient dévolues, et seraient donc des aides plus efficaces.

Le service réel pourrait être de trois mois seulement et devrait être précédé d'une période d'instruction, au cours de laquelle les jeunes filles pourraient être réparties selon leurs aptitudes et dirigées vers les établissements où elles rendraient les meilleurs services, comme le suggère Mme L. Lang.

Cela demanderait, évidemment, un gros travail d'organisation et occasionnerait des frais importants, mais on y consent bien pour l'instruction des futurs soldats, dont on souhaite pourtant qu'ils n'aient jamais à faire usage de l'art de se battre, tandis que le service civil des jeunes filles serait une réalité et répondrait à une nécessité. Ce serait en outre un moyen d'intéresser ces futures femmes à la vie civique et sociale du pays.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alice Rochat

* * *

Volontariat pour commencer ?

Madame,

Le débat que vous ouvrez dans votre journal sur l'institution de ce service donne un regain d'actualité aux efforts faits jadis dans ce sens.

Rappelons avant tout la motion du conseil national Traugott Waldvogel, Dr ès sciences, conseiller d'Etat à Schaffhouse. En décembre 1920, il déposait aux Chambres une motion proposant, pour les deux sexes, un « Arbeitsdienst » obligatoire, travail de la terre pour les jeunes gens, service dans les hôpitaux pour les jeunes filles. Le motionnaire tenait au terme « service social », afin d'éviter une confusion avec le « Service civil » pour objecter de consciencie, qui préoccupait alors aussi les esprits.

La question fut débattue à une assemblée générale de l'Alliance de sociétés féminines à Winterthour et Mme Rosa Neuenschwander de Berne se fit le champion de cette revendication, y consacrant, entre autres, un excellent article dans le « Frauenkalender de 1958 ».

Les besoins actuels réclament plus que jamais une solution de cette question. Pour commencer, ce service pourrait se faire sous forme de volontariat, faisant ainsi pendant au service complémentaire féminin, qui est volontaire. Ce serait une réponse à l'appel urgent d'aide aux hôpitaux, car le besoin de dévouement de la femme existe aussi dans le cœur de la jeune fille de 1967.

C. W.

Pas sans droits !

Sans plus tarder, voici l'opinion de deux abonnées à « Femmes Suisse », sur la question du Service civil obligatoire des jeunes filles.

Nous n'approuvons pas la question posée ! Qui revient à la charge et à pareille audace ? Alors que nous ne sommes pas encore libres ici en Suisse ! Et combien d'injustices pèsent encore et toujours sur les femmes ? Pourquoi toujours les femmes et pas les garçons ? Eux n'ont que la belle part... à courir après un ballon comme des fous ou à époumoner sur des bicyclettes ? Qu'ils apprennent à soigner ceux de leur sexe pour autant. Partout on veut des filles, des femmes, des infirmières, et jamais on ne parle d'infirmiers ! Pourquoi y comprenez-vous quelque chose ?

Il ne cherchent qu'à s'amuser et à gagner beaucoup d'argent.

Non et non, pas de Service civil obligatoire pour les jeunes filles.

Surtout pas de devoir sans droits avant tout, et jusqu'alors !

Non et non.

Avec nos salutations distinguées.

Augustine Galland

Marthe Robert

Réd. - Ce point de vue n'est certes pas inintéressant. Cependant il est exprimé de façon excessive. Il n'est pas équitable, bien entendu, de passer sous silence le service militaire, qui occasionne bien des retards dans la formation et la vie professionnelle des jeunes gens. Il ne faut jamais oublier, dans une discussion, que les arguments ont d'autant plus de poids qu'ils reposent sur des faits exacts et des raisonnements objectifs...

Berne

Elle est doyen de faculté

Depuis avril de cette année, une université de Suisse alémanique a pour la première fois dans son histoire, une femme à la tête d'une faculté. Il s'agit de Mme Maria-Béatrice Bindschedler, qui a été élue doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Berne. Mme Bindschedler a professé notamment à Besançon, à Bâle, à Fribourg-en-Brisgau et à Genève, avant d'être élue professeur ordinaire en 1965 à l'Université de Berne, où elle succéda au professeur Henzen.

SOLIDARITÉ FÉMININE

Maison • la Photo
spécialisée • la Ciné
pour • la Projection
• la Photographie en couleurs
• les Travaux soignés

Reportages, poses, passeports
photos enfant, etc.

PHOTOCOPIE

Mme Suzanne Amrein - Graf

27, quai des Bergues

Mme Jeanne-Marie Small

Quai Capo-d'Istria 5 ☎ 25 76 53
1205 Genève

RÉDACTRICE - TRADUCTRICE

Mme Berthe Medici

6, rue Henri-Mussard ☎ 36 84 61
1208 Genève

TRADUCTRICE



INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

Ecole pédagogique privée
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

- FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

FLORIANA
Direction : E. PIOTET

- PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

Pour le beau trousseau...
LA LINIÈRE
3 RUE DU RHÔNE-GENÈVE
Pour le joli cadeau